

Procès-verbal de l'Assemblée des membres OSD

Date: 11 mars 2017
Lieu: Gurten – Park im Grünen, 3084 Wabern
Heure: 09.30 – 15.30 h

1. Accueil et appel

1.1. Accueil

M. Thomas Blattmann souhaite la bienvenue à tous les membres présents de l'OSD.

1.2. Appel

35 participants sont annoncés, 37 participants sont présents.
La majorité absolue s'élève à 19 personnes.

2. Election des scrutateurs

M. Stephan Itten est proposé en tant que scrutateur et il est élu à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2016

Le procès-verbal est à disposition sous forme écrite et sur la page Internet. L'Assemblée des membres renonce à sa lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans opposition.

4. Rapport annuel

4.1. Rapport du Président

Le rapport du Président est à disposition sous forme écrite et joint à ce procès-verbal en tant qu'annexe 1. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

En sa qualité de membre du conseil des sociétés spécialisées de la SIA, M. Peter Zwick peut fournir des renseignements sur le sujet de l'affiliation en tant que société spécialisée. Actuellement, deux demandes sont déposées auprès de la SIA, l'une de l'OSD, l'autre de VFBL. Jusqu'à ce que l'OSD et le VFBL se soient entendus, la demande d'affiliation n'est pas traitée par la SIA.

M. Stephan Itten demande si l'OSD dispose en général de toutes les bases pour être admise en tant que société spécialisée de la SIA.

La réponse est Oui, si les statuts sont acceptés selon le point 8.1 de l'ordre du jour.

M. Thomas Blattmann explique la stratégie de l'OSD dont font entre autres parties:

- Intégration de la section Tessin comptant 30 membres
- Recrutement actif de membres
- Affiliations d'entreprises
- Adaptation respectivement flexibilisation de l'Assemblée de membres
- Adhésion Société spécialisée
- Collaboration avec l'EPS

Le rapport du Président est approuvé avec une abstention.

4.2. Rapport sur l'anniversaire des 25 ans de l'OSD en 2016

Christian Jost résume la manifestation très réussie et renvoie au rapport annexé à ce procès-verbal.

5. Changements – développement de l'effectif des membres

Effectif des membres AG 2016: 520 membres

6. Finances

6.1. Rapport de caisse

Franziska Stursberg détaille les comptes 2016

Dépenses 2016:	Fr. 39'233.35
Recettes 2016:	Fr. 48'855.97
Bénéfice 2016:	Fr. 9'622.62
Fortune 2016:	Fr. 36'109.77

6.2. Rapport des vérificateurs

Stephan Itten et Rainer Zieseimer confirment que les comptes sont bien tenus et recommandent à l'Assemblée des membres d'approuver le rapport annuel 2016.

Les comptes annuels 2016 sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité.

6.3. Budget 2017

Le budget 2017 présentant une perte prévue de Fr. 4'000 est à disposition. Franziska Stursberg donne des explications sur le budget 2017.

Questions sur le budget:

Question: le sponsoring est budgété avec Fr. 15'000. En 2016, il n'y a toutefois pas eu de recettes.

Réponse: Elles ont été passées dans le budget de l'anniversaire des 25 ans de l'OSD.

Le budget est approuvé comme suit:

- 30 voix pour
- 6 voix contre
- 1 abstention

En ce qui concerne la transparence, certains dénoncent des manquements. Il n'est pas possible de voir tous les détails, en particulier, les dépenses Comité ne sont pas présentées de manière transparente.

7. Démissions / élections

7.1. Démissions

Maurus Jäger à l'Assemblée des membres 2017, vice-président
Uwe Hölscher à l'Assemblée des membres 2017, actuaire
Martin Lüdi à l'Assemblée des membres 2017, représentant ASC

7.2. Election du Président

Yves Speidel 35 voix pour
2 abstentions

7.3. Election du vice-président

Thomas Blattmann est élu à l'unanimité

7.4. Confirmations

Thomas Blattmann Suisse centrale
Christian Jost Zürichsee-Oberland
Mathieu Olesommer Suisse romande
Reto Graven Berne

Vacances

- Actuaire
- Marketing
- Responsable des finances

7.5. Représentant ASC (remplacement M. Lüdi) Jürg Eggenberger est proposé, sans droit de vote au Comité	18 voix pour 5 voix contre 14 abstentions
7.6. Délégués pour l'AD ASC Kurt Keller Josia Kolb Stephan Itten	élu à l'unanimité élue à l'unanimité élu à l'unanimité
7.7. Commission de gestion Martin Lüdi	élu à l'unanimité
7.8. Vérificateurs Rainer Ziesemer Stephan Itten	élu à l'unanimité élu à l'unanimité

8. Propositions

8.1. Acceptation des statuts de l'OSD
Pour remplir les exigences de l'affiliation en tant que société spécialisée au sein de la SIA, l'acceptation des statuts de l'OSD est nécessaire. Tous les points sont discutés et adaptés en conséquence.

Article 3.1

Peuvent devenir membres de l'OSD:

- Les architectes et ingénieurs civils ETH/HES ~~ETS~~ ayant de la pratique en tant que directeur de travaux

Article 8.3

Le Comité de l'OSD peut proposer des membres pour les organes de l'ASC et de la SIA qui sont confirmés lors de la prochaine Assemblée des membres.
(sans droit de vote)

La modification est acceptée par 35 voix pour
2 abstentions

Article 9.1

Le Comité est composé du

- Président, qui doit être membre individuel ou d'honneur de la SIA
- vice-président
- actuaire
- trésorier
- responsable des différentes commissions
- délégués des sections
- ~~délégué du Comité ASC~~

La modification est acceptée par 30 voix pour
7 abstentions

Article 9.2

Le Président ou un membre du Comité ~~OSD SIA~~, qui doit aussi être membre individuel ou d'honneur de la SIA, occupe un siège dans le conseil du groupe professionnel ~~de la SIA~~.

La modification est acceptée par 36 voix pour
1 abstention

Article 9.3

Font également partie du Comité, avec voix consultatives, le représentant de l'OSD du Comité ASC ainsi que le responsable du Secrétariat ~~ASC OSD~~.

La modification est acceptée par 32 voix pour
5 abstentions

Article 9.12

~~Le délégué du Comité ASC s'occupe de la coordination entre le Comité ASC et le Comité OSD. Il dispose d'un droit de veto sur toutes les décisions concernant les intérêts de l'organisation et les statuts de l'ASC. Si le délégué dépose son veto, toutes les décisions correspondantes sont bloquées. Le veto ne peut être levé que par le Comité ASC.~~

La modification est acceptée par 32 voix pour
5 abstentions

Article 13.3

En sa qualité de groupe professionnel de l'ASC, l'OSD s'engage à respecter les statuts, les règlements, les principes et décision de l'ASC. (Adaptations de la table des matières!)

La modification est acceptée par 37 voix pour

Article 14

En sa qualité de société spécialisée de la SIA, l'OSD s'engage à respecter les statuts, les règlements (entre autres le règlement de base des sociétés spécialisées), les principes et les décisions de la SIA.

Complément: entrée en vigueur dès que l'Assemblée des délégués de la SIA a admis l'OSD en tant que société spécialisée.

La modification est acceptée par 36 voix pour
1 abstention

Article 16.1

Une révision de statuts ne peut être décidée que lors de l'Assemblée des membres à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et doit être acceptée par ~~le Comité l'ASC et par la SIA.~~ Les propositions à ce sujet doivent être présentées au Comité par les membres actifs au plus tard à la fin de l'année qui précède l'Assemblée générale. Les statuts et règlements de l'OSD ne doivent pas contenir de statuts ou règlements (en particulier les règlements des groupes de base) qui contredisent l'ASC ~~ou la SIA.~~

La modification est acceptée par 35 voix pour
2 abstentions

Article 16.3

Les présents statuts révisés ont été approuvés lors de la séance du Comité de l'Association suisse des cadres du 7 octobre 2016 et remplacent les anciens statuts du groupe de base OSD.

Les présents statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée des membres de l'OSD du 11.03.2017 et doivent être à nouveau soumis pour examen à la SIA et à l'ASC.

La modification est acceptée par 36 voix pour
1 abstention

Les statuts en général sont acceptées comme suit:

36 voix pour
1 abstention

8.2. Fusion ADL (Associazione direttori lavori)

La demande de fusion avec l'ADL

est acceptée comme suit:

35 voix pour
2 abstentions

9. Clôture

Thomas Blattmann remercie tous les personnes présentes pour leur participation active et les échanges constructifs. L'Assemblée des membres est clôturée à 13.00 heures.

Annexes

- Liste des présences
- Rapport des vérificateurs
- Statuts en tant que base pour la discussion
- Contrat de fusion avec l'ADL
- Rapport sur l'anniversaire des 25 ans
- Clôture annuelle 2016
- Budget 2017
- Compte du résultat / bilan 2016